



CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 17 Janvier 2022 à 19 h 00

Compte rendu

Présents : Mme BARATHE Yolande, M. BERTON Christian, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, M. CHASSAGNE Alain, Mme COUILLAUD Véronique, Mme DEVYS Marie-Noelle, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FEUGNET Marion, Mme GARREAU Céline, M. GODICHAUD Patrick, HARMAND Emmanuelle, M. LACROIX Frédéric, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme LERCH Martine, Mme MANCIA Dominique, Mme MASSON Elisabeth, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROY Françoise, M. TOURANCHEAU Jean-Pierre, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian.

Excusés : M. AUBOUIN Jean, M. TRICOIRE Pascal, Mme VANDESTICK Laurence.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle – M. TRIOUILIER Xavier.

Mme DUMOUT Marie-France est désignée secrétaire de séance.

1 - Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal

Le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre a été adopté à l'unanimité.

2 - Modalités d'exercice du travail à temps partiel

Madame le maire rappelle que le personnel peut demander, sous certaines conditions, à exercer ses fonctions à temps partiel. Selon les cas, le temps partiel est accordé de droit ou sous réserve de nécessité de service. Le conseil municipal adopte les modalités exposées par le directeur général des services.

3 - Mandatement des investissements avant le vote du budget

Madame le maire rappelle que, dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi que les restes à réaliser).

Le conseil municipal autorise l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	Désignation	Crédits inscrits au BP 2021	DM 2021	Total Prévision 2021	Montant autorisé (max 25%)
16	Dépôts et cautionnements	5000.00		5 000.00	1 250.00
20	Immobilisations incorporelles	7 700.00		7 700.00	1 925.00
21	Immobilisations corporelles	118 420.00	4 560.00 (DM 04) 818.88 (DM 05) 15 311.89 (DM 06) 15 650.00 (DM 07) 5 000.00 (DM 09) 1 745.00 (DM 10) 2 040.00 (DM 12) 8 196.00 (DM 15) 200.00 (DM 17)	171 941.77	42 985.44
23	Immobilisations en cours	702 850.00	4 000.00 (DM 11)	706 850.00	176 712.50
		833 970.00	57 521.77	891 491.77	222 872.94

4 - Questions et informations diverses

- Remerciements de la famille Roy pour le message de condoléances.
- Demande d'un commerçant « camion boucherie » pour le marché du mercredi. Le conseil donne une suite favorable, ainsi que pour la venue d'un poissonnier le mercredi.
- Demande de madame Anaëlle Forestier (Dominique Mancia)
- Point salle des fêtes de Sonnevillle (Patrick Godichaud)
- Point sur les travaux (Patrick Godichaud)
- Point sur le jumelage (Jean-Pierre Vidal)

Fin de séance à 20 h 00

Le Maire



Mme Dominique MANCIA